

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Ressources Cartier inc.
1740, chemin Sullivan
Bureau 1000
Val-d'Or (Québec)
J9P 7H1

Rubrique 2 Date du changement important

11 août 2020

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué a été émis et diffusé le 11 août 2020.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Clôture d'un financement accréditif de 9 364 626 \$ CA.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le 11 août 2020, Ressources Cartier Inc. (« **Cartier** ») a procédé à la clôture d'un placement privé (le « **placement** ») réalisé par l'intermédiaire de Paradigm Capital Inc. (le « **placeur pour compte** »). Cartier a émis 21 778 200 actions ordinaires accréditives (les « **actions accréditives** ») à un prix de 0,43 \$ C par action accréditive pour un produit brut total de 9 364 626 \$ C.

Dans le cadre du placement, le placeur pour compte a reçu une commission égale à 6 % du produit brut reçu par Cartier. De plus, des options de rémunération, équivalent à 6 % du nombre d'actions accréditives vendues dans le cadre du placement, ont été émises au placeur pour compte. Chaque option de rémunération permet à son détenteur d'acquérir une (1) action ordinaire de Cartier au prix de 0,43 \$ C pendant une période de 12 mois.

Tous les titres émis dans le cadre de ce placement feront l'objet d'une période de détention de quatre mois et un jour conformément aux lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières.

Cartier a également annoncé que, conformément à la convention de droits de l'investisseur entre Cartier et Mines Agnico Eagle Limitée (« **Agnico Eagle** »), Agnico Eagle a maintenu sa participation de 16,4 % dans Cartier après avoir donné effet au placement.

Cartier utilisera le produit brut du placement en « frais d'exploration au Canada » (au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)) sur des claims miniers de Cartier situés au Québec et conviendra de renoncer à ces frais d'exploration au Canada avec une date effective d'au plus tard le 31 décembre 2020.

**Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 -
Confidentialité de la déclaration de changement important**

Non applicable

Rubrique 7 Information omise

Aucune.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Philippe Cloutier
Président et chef de la direction
Téléphone: (819) 874-1331

Rubrique 9 Date de la déclaration

11 août 2020